

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

PROJET DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Les projets de décisions suivants ont été préparés par le Secrétariat suite aux délibérations du Comité I sur le Groupe de travail sur l'acajou (point 39 de l'ordre du jour).

13.xx Le Groupe de travail sur l'acajou (*Swietenia macrophylla*) poursuivra son travail dans le cadre du Comité pour les plantes. Ce Groupe se composera principalement des Etats de l'aire de répartition de l'espèce, des principaux pays d'importation et d'un membre au moins du Comité pour les plantes.

A l'adresse des Parties

13.xx Les pays du Groupe de travail s'emploieront à garantir la présence de leurs représentants aux réunions du Groupe.

13.xx Les Etats de l'aire de répartition de *Swietenia macrophylla* devraient:

- a) élaborer et adopter officiellement, comme étant prioritaires, des plans de gestion de l'acajou aux niveaux régional et subrégional;
- b) promouvoir la conduite d'inventaires forestiers et faire avancer et promouvoir les programmes visant à déterminer et surveiller la répartition géographique, la taille des populations et la conservation de l'acajou;
- c) élaborer des programmes de renforcement des capacités et de gestion relatifs aux procédures et aux documents CITES. A cette fin, demander, s'il y a lieu, l'assistance du Comité pour les plantes et du Secrétariat;
- d) soumettre au Secrétariat, dans les 90 jours précédant la 16^e session du Comité pour les plantes, des rapports d'activité sur l'application de la présente décision, afin que le Secrétariat puisse les inclure dans un rapport qu'il présentera à cette session;
- e) établir, s'il y a lieu, des groupes de travail pour appliquer la présente décision.

13.xx Les Parties, le Secrétariat CITES et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales chercheront des moyens de partager les informations en organisant des ateliers régionaux et par le biais de programmes de renforcement des capacités, d'un échange d'expériences et en recherchant des ressources financières.

A l'adresse du Comité pour les plantes

13.xx Le Comité pour les plantes présentera un rapport à la CdP14 sur les progrès accomplis par le Groupe de travail.